

— M. Gaborit, officier d'administration, gestionnaire de l'hôpital Robin, vient sur sa demande de partir au front. Il est remplacé par un officier d'administration, détaché du service de santé, M. Cosse, à qui nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Lafaury, médecin-major de 2^e classe à Givors, qui a laissé dans notre ville, comme médecin traitant à l'hôpital mixte, les meilleurs souvenirs, vient d'être nommé médecin-aide-major de 1^{er} classe.

Nos félicitations.

Nouvelles militaires. — M. Recoura, lieutenant au 13^e régiment de chasseurs (dépôt), passe au 3^e régiment de chasseurs d'Afrique.

— M. Grivet, lieutenant au 13^e régiment de chasseurs, passe au 29^e dragons (armée d'Orient). — M. Favre, lieutenant au 99^e de ligne, passe au 97^e d'infanterie. — M. F. Lagnier, sergent au 309^e territorial, est nommé sous-lieutenant et passe au 59^e d'infanterie actif. — M. Chantet, sergent-fourrier au 99^e de ligne, est nommé sous-lieutenant et passe au 76^e de ligne.

— M. Lemaire, adjudant-chef au 13^e régiment de chasseurs est nommé au grade de sous-lieutenant à titre temporaire et maintenu au corps.

Dans l'enseignement. — Le ministre de l'instruction publique vient de décerner la médaille de vermeil avec prime de cent francs à M. Coche, directeur de l'école de garçons de la rue Nicolas-Chorier.

Commission des Hospices. — Nous apprenons avec plaisir que M. J. Chantelouve, négociant, qui, depuis deux ans, se dévoue sans compter à toutes les œuvres de la guerre, et spécialement à l'hôpital de l'institution Robin, vient d'être nommé membre de la commission administrative des hospices de Vienne, en remplacement de M. G. Dumas, décédé.

Comité anti-tuberculeux. — Mercredi après-midi, le comité créé récemment à Vienne pour venir en aide aux soldats malades et tout spécialement aux tuberculeux, a tenu à l'hôpital mixte une réunion sous la présidence de M. le docteur Vivien. Divers projets ont été étudiés pour le fonctionnement pratique de cette excellente institution dans l'arrondissement de Vienne. Le bureau est ainsi conçu : Président, M. le docteur Vivien ; vice-président, MM. Bresse et Bonnier ; trésorier, M. Treneau ; secrétaire, M. Charuit ; secrétaire-adjoint, M. Cl. Jacquet.

Vaccination des étrangers. — Le Maire de la Ville de Vienne, informe les étrangers habitant la Ville de Vienne ou venant s'y fixer qu'ils doivent accompagner leur déclaration de résidence d'un certificat établissant qu'ils ont satisfait aux obligations de la loi sur la vaccination.

Les lois françaises des 15 février 1902, 16 juillet 1912 et 15 septembre 1915 leur sont applicables. Aucune déclaration ne sera reçue sur les registres d'immatriculation sans la production d'un certificat de vaccination.

Faute de cette justification, tout étranger devra se soumettre à la vaccination dans le délai de huitaine, au plus tard ; des séances gratuites ont lieu, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, au Bureau Municipal d'Hygiène, à l'Hôtel-de-Ville.

Prévoyants de l'avenir. — Dans sa dernière réunion, le bureau de la 88^e section des Prévoyants de l'avenir, a décidé l'affectation d'une somme de 25 francs au Comité viennois d'assistance aux blessés.

Amicale laïque. — Réunion du Conseil d'Administration, 2^e lundi du mois, à 8 heures 1/2 du soir, au siège.

Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie. — La rentrée des classes est fixée au mardi 3 octobre à 8 h. 1/2. L'examen spécial d'admission, que doivent subir certaines catégories d'élèves, aura lieu à l'Ecole Pratique le jeudi 21 septembre, à 8 heures.

Les inscriptions des nouveaux élèves sont reçues à l'Ecole tous les jours, sauf le dimanche et le lundi, de 8 heures à midi.

Union des syndicats et parti socialiste. — Depuis novembre 1914, il a été versé à la caisse du comité d'entente la somme de 1.451 francs : Parti socialiste, 316 fr. 65 ; Union des syndicats, 1.134 fr. 40.

Dans cette somme sont compris les versements effectués par les ouvriers de la Petite Presse aux collectes faites à l'usine : par les ouvriers des cartes, 399 fr. 95 ; des renvideurs, 260 fr. 50 et des apprêts, 35 fr. 25.

Cet argent a servi à envoyer aux soldats du front et aux permissionnaires 265 mandats de 5 francs.

Devant les résultats obtenus à ce jour, il est à souhaiter que les camarades non seulement continuent, mais encore accentuent leur acte de solidarité envers ceux qui sont éloignés de leurs foyers.

Collège François Ponsard. — Rentrée des classes. — Le maire de la ville de Vienne.

A l'honneur de donner avis que, par décision de M. le Ministre de l'Instruction Publique, la rentrée des classes au Collège François Ponsard, provisoirement transféré au Groupe Scolaire du Boulevard de la République, aura lieu le **Lundi 2 Octobre**, avant 8 heures du soir pour les Pensionnaires. Le **Mardi 3 Octobre**, à 8 heures moins le quart du matin, s'effectuera la rentrée des Externes, puis l'ouverture des Cours.

L'enseignement sera donné intégralement dans toutes les classes, y compris la division élémentaire (7^e et 8^e), la division préparatoire et la classe enfantine.

L'Établissement reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires, des externes surveillés et des externes libres.

Pour les inscriptions et renseignements, s'adresser au Collège.

Les 10 litres d'alcool. — Les ouilliers de cru disposés à réclamer l'allocation familiale de 10 litres d'alcool pur (20 litres en volume d'eau-de-vie à 50 degrés) par application de la loi du 30 juin 1916 sont informés qu'ils doivent dès maintenant en faire la déclaration à la mairie (bureau central).

Vente de coupes de bois. — Une vente de douze coupes de taillis sous futaie des forêts communales et des établissements publics aura lieu le 23 septembre, à treize heures trois quarts, à l'Hôtel-de-Ville, à la diligence de l'administration des eaux et forêts.

A l'hospice. — Une pauvre femme de 80 ans, trouvée errante il y a quelques jours, boulevard de la Pyramide, avait été conduite à l'hospice. Or, elle vient de disparaître de cet établissement et sa fille la recherche vainement. C'est une dame Morel, de Chazelles-sur-Ain. Comme marque particulière cette octogénaire porte une cicatrice à la joue gauche.

Boches évadés. — Deux prisonniers allemands du cantonnement de Meyzieu se sont évadés dans la nuit de mercredi à jeudi. Voici leur signalement : Max Langanke, caporal prussien, 24 ans, taille 1 m.67, cheveux et sourcils châtain foncé, David Ligne, 22 ans, soldat, cheveux et sourcils noirs.

Voleur pincé. — Mercredi après-midi, le nommé Garinand François, mouleur à l'usine Michalon, se trouvait au café Maritan, rue de la Charité, il profita d'une courte absence de la patronne pour faire main-basse sur le contenu de la caisse. Mme Maritan, s'apercevant du larcin, accusa Garinand, mais celui-ci protesta énergiquement et quitta l'établissement. La débitante le suivit à distance et près du commissariat requit l'assistance des agents qui emmenèrent Garinand au poste. Fouillé, il a été trouvé porteur de la somme volée et de plusieurs papiers qui se trouvaient dans le tiroir de la caisse. Malgré ses dénégations il a été écroué.

Chez : **J.-L. P. J.** (Ancienne Agence PERRIER Père) grand choix de **Cartes Postales**, depuis 0 fr. 10.

Pharmacie de Service

Demain dimanche : **M. BOYET**, rue Ponsard.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LE PEAGE-DE-ROUSSILLON

La Fraternelle. — La société de secours mutuels la Fraternelle s'est réunie en assemblée générale, sous la présidence de M. Marchand.

La situation de cette société est toujours des plus brillantes, malgré les lourdes charges qu'elle a à supporter.

M. L. Eynaud, vice-président, engage vivement les sociétaires de ne pas faire abus de pharmacie.

M. Marchand termine en adressant à nos vaillants sociétaires et autres compatriotes sur le front un salut fraternel, à nos morts au champ d'honneur un souvenir ému, et un tribut d'admiration à notre héroïque et vaillante armée.

Probité et générosité. — Mlle Germaine Borel, habitant le hameau des Blaches, a trouvé, dans une propriété de ses parents, une portefeuille contenant divers papiers, une somme assez importante en billets de banque, qu'elle s'est empressée de rendre à son propriétaire, un soldat mobilisé, employé à la fabrique de produits chimiques.

Cette honnête jeune fille a refusé toute récompense. Néanmoins celui qui venait de retrouver son bien laissa sur la table un billet de cinq francs. Alors Mlle Borel fit don de cette somme au profit des blessés de notre formation sanitaire.

Accidents du travail. — M. Simonnet, contremaître maçon, mobilisé à la construction d'une usine, en arrachant un fil de fer s'est grièvement blessé à l'œil gauche. Après un premier pansement, le blessé est parti pour Lyon.

— Un ouvrier charpentier en fer travaillant à la même usine, a été gravement blessé à un pied par la chute d'un outil. Il a été admis à l'hôpital du Péage.

Foire. — Nous rappelons aux intéressés que notre grande foire annuelle de septembre aura lieu, cette année, lundi prochain 11 courant.

Cette foire qui est une des plus importantes de notre région, attire chaque année de très nombreux vendeurs et acheteurs.

CHASSE

Secours mutuels. — MM. les sociétaires de la Société de secours mutuels, des hauts fourneaux de Chasse, sont informés que la Compagnie fera comme les années précédentes la distribution des effets et galoches aux enfants des sociétaires ayant moins de 13 ans.

Auront droit à cette distribution les sociétaires qui étaient à l'usine avant la mobilisation.

Les demandes indiquant le nombre d'enfants et l'âge devront être déposées à la boîte de la société avant le 15 courants.

Accidents du travail. — Le nommé Guillot, âgé de 44 ans, ouvrier à la fonderie d'obus, en démontant un châssis d'obus a eu la jambe prise par celui-ci.

Relévé aussitôt par ses camarades, il fut transporté à l'infirmerie. Le docteur Laureçon lui donna les premiers soins, constata une fracture à hauteur du mollet.

Il ordonna son transfert à l'hôpital Montgelas.

CHANDIEU-TOUSSIEU

Un train de voyageurs en panne. — Le train de voyageurs n° trente-quatre pour arriver à Lyon à vingt-et-une heures trente-cinq, est tombé en panne à la gare de Chandieu-Toussieu, par suite d'avaries survenues à la locomotive.

Une machine de secours demandée aussitôt au dépôt de Lyon-Mouche, prit le train en remorque et le conduisit jusqu'à Perrache où il arriva plus d'une heure en retard.

LA COTE-SAINT-ANDRÉ

Mort pour la France. — Nous apprenons que M. Lucien Genevay, âgé de 36 ans, soldat au...^e régiment d'infanterie, blessé grièvement devant V..., est décédé des suites de ses blessures le 30 juillet 1916, à l'ambulance de Dugny.

Il laisse une veuve et deux en-

fants. Mme Genevay qui perd son mari avait perdu récemment son frère Pierre Guillot 31 ans, du 22^e d'infanterie.

Accident mortel. — Mardi soir, M. Chaffari, de Pollardière, 65 ans conseiller municipal, rentrait avec une charrette attelée de 2 chevaux. Près de la halle, voulut-il réveiller son petit-fils, 3 ans, qui dormait sur la voiture ? Le fait est qu'il tomba et que les roues du véhicule lui passèrent sur le corps.

Des voisins, entendant crier, le relevèrent si meurtri, qu'il expira peu après.

On emmena le corps chez Mme Rollet, sa fille, qui tient une boulangerie place de la Halle.

BOUGE-CHAMBALU

Mort mystérieuse. — Le nommé Marcel Bl., célibataire, ouvrier agricole, a été trouvé mercredi 30 août, à demi mort dans la cour où il avait travaillé toute la journée de lundi au battage mécanique. Il avait la poitrine brisée et le poumon gauche perforé. Il a expiré dans la journée sans qu'il ait pu expliquer comment ce malheur lui était arrivé.

CENAS

Accident. Vendredi, M. Jean Laliche, propriétaire dans notre commune conduisait à Villeurbanne un chargement de paille. Sur la route un tramway qui descendait sur Lyon culbuta le véhicule ; le cheval fut tué sur le coup et M. Laliche était projeté à plusieurs mètres. Il fut relevé couvert de multiples contusions, mais son état n'est pas grave.

COMMUNAY

Tombé au champ d'honneur. — Jean-Louis Durand, agent de liaison au 30^e régiment d'infanterie, 3^e compagnie, cité à l'ordre de la division est tombé glorieusement pour la France à..., le 13 juillet 1916, à l'âge de 25 ans.

SIMANDRES

Mariage et collecte. — A l'occasion du mariage de M. Léon Boissonnet, mécanicien à Estrablin, avec Mlle Claudia Fabre, de Simandres, une collecte a été faite au profit des blessés de l'hôpital complémentaire n° 2, à Vienne ; elle a produit la somme de 72 fr. 25 que M. le Maire de Simandres a fait parvenir à M. le Médecin chef dudit hôpital.

Nous remercions bien vivement les généreux donateurs.

JONS

A qui la barque ? — Une barque, entraînée par les eaux du Rhône, a été trouvée sur la partie du cours du fleuve qui longe le territoire de la commune. Pour les réclamations, s'adresser à la mairie.

Communiqués Administratifs

Les établissements dangereux et insalubres travaillant pour la défense nationale sont invités à se mettre dans le moindre délai possible en instance d'autorisation provisoire, conformément au décret du 12 décembre 1915.

— Des jeunes gens ayant atteint leur majorité, nés en France ou en territoire français de parents italiens, reçoivent des ordres de route émanant de consulats italiens les invitant à rejoindre l'armée italienne. Ces jeunes gens sont libres d'agir à leur gré, mais s'ils ne rejoignent pas l'armée italienne, le gouvernement français ne saurait les obliger attendu qu'ils sont français (art. 8 § 4 du code civil).

Soirée de Bienfaisance

La représentation de Gala donnée au Théâtre Municipal par l'excellente troupe du Palace-Théâtre au bénéfice des blessés des hôpitaux de Vienne, a obtenu un brillant résultat : une somme de 506 fr. 55 a été versée aux blessés.

A la demande générale une deuxième représentation des **SALTIMBANQUES** avec orchestre complet et attractions nouvelles, aura lieu au

Théâtre Municipal **Mardi soir**, 12 courant à 8 heures 1/2.

Pour la location s'adresser comme d'usage.

THEATRE DE VIENNE

A propos de **PLUS QUE REINE**, qui sera donné le **Vendredi 15 Septembre**, au théâtre de Vienne.

Signalons le grand succès à la Porte-St-Martin de **Plus que Reine**, qui pourrait bien être le **Cyrano... de Bergerac**. Il s'agit de Joséphine et de sa carrière ascendante jusqu'à la chute irrémédiable du divorce.

Les tableaux : Le Grain de Café, le Retour d'Egypte, la Partie de Barres, l'Empereur, le Sacrifice. Tout un album anecdotique, tour à tour pittoresque et somptueux.

La tournée Edmond Souché a monté ce chef-d'œuvre avec tout l'éclat qu'il comporte et aucune médiocrité dans l'interprétation qui est de premier ordre.

La location est ouverte comme d'usage.

COMITÉ VIENNOIS D'ASSISTANCE AUX SOLDATS ET BLESSÉS

GRANDE FÊTE POPULAIRE

Donnée au Jardin public de la ville, le dimanche 17 septembre 1916, à 2 heures 1/2 du soir en l'honneur du 99^e régiment d'infanterie, au profit des blessés des hôpitaux militaires de la place avec le concours de L'HARMONIE DES DÉPÔTS du GRAND CIRQUE des ALLIÉS du GUIGNOL LYONNAIS ETC. ETC...

Champ d'Expériences DE VIENNE (ISERE)

Le champ d'expériences de Vienne — qui comprend près de deux cents variétés d'hybrides de vigne à production directe — sera ouvert au public le **Jeudi 14**, **vendredi 15**, et **samedi 16 septembre courant**, dans l'après-midi, de 14 heures à 17 heures.

Rappelons que le dit champ d'expériences se trouve situé à Estressin, en face de l'ancienne gendarmerie.

Ouvroir de la Sous-Préfecture

Situation de l'Ouvroir de la Sous-Préfecture du 1^{er} au 31 juillet.

Retenue des fonctionnaires : 1.124 fr. 70.

Mme Veuve Sauzède : 30 fr. ; M^{me} Constantin-Jouve (produit des copies de ses élèves) 20 fr. ; Elèves de l'école supérieure de garçons de la Côte-St-André, 15 fr. 65 ; anonyme par le percepteur d'Anjou, 100 fr. ; Société des usines du Rhône au Péage-de-Roussillon, 5.000 fr. ; Comité des Jeunes filles du Péage-de-Roussillon, 495 fr. ; M. Colas, industriel, 100 fr. ; abonnements divers pour l'envoi de paquets aux prisonniers de guerre, 205 fr. ; anonyme industriel à Vienne, 100 fr. ; subvention de l'Etat pour la section des prisonniers, 826 fr. 75. Subdivisions des communes : Corbas, 40 fr. ; Villette-Serpaize, 25 fr. ; St-Julien-de-Hermis, 20 fr. ; Genas, 20 fr. ; St-Symphorien-d'Ozon, 10 fr. ; Anjou, 20 fr. ; Auberives, 20 fr. ; Marennes, 25 fr.

Cotisation des membres adhérents au Comité, 300 fr.

Produit net de tombolas : 82 fr.

Contribution du Comité de Bienfaisance, 401 fr.

Intérêt de 6 bons de la Défense Nationale, 150 fr.

Total : 9.130 fr. 10.

Marchandises entrées à l'Ouvroir : Anonyme, 6 passe-montagne, 3 cache-nez, 2 chandails ; Mlle Lagier, directrice d'école, Vienne : 27 chandails, 21 paires de chaussettes ; Mlle Gintzburger, directrice de l'école supérieure, 25 paires de chaussettes, 3 chandails ; Mme Rajon, directrice d'école Vienne, 18 paires de chaussettes ; Mlle Perrier, directrice d'école, Vienne, 25 chandails, 68 paires de chaussettes ; Mlle Armanet, directrice d'école, Vienne, 69 paires de chaussettes, 5 chandails, 50 petits coussins pour blessés ; Mme Buisson-Douroux institutrice, Vien-